



Contact CIDS
Tél: 02.96.23.26.16
www.louannec.com

**BULLETIN D'INSCRIPTION 2020
ACCUEILS DE LOISIRS DU CIDS**

1. L'ENFANT : Nom et prénom

.....

Date de naissance:...../...../.....

2. RESPONSABLES LÉGAUX : Noms et prénoms des parents ou du tuteur:

Mr Mme Mlle

Mr Mme Mlle

Responsable(s) de l'enfant inscrit , demeurant à (adresse complète):.....

.....

Tél Père : Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Mail père:@.....

Tél Mère : Portable : ___ / ___ / ___ / ___ / ___ Domicile : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Mail mère:@.....

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Séparé(e) Vie maritale

Régime:

CAF MSA Autres (à préciser)

Si **allocataire CAF préciser le numéro** (obligatoire).....

Pour obtenir votre quotient familial,demandez une attestation à la CAF.

Pour les non allocataires CAF ,calculez votre tranche tarifaire en prenant les revenus **avant abattements** du ménage de l'avis d'imposition (N-2)+ prestations légales , divisez le total par 12 et divisez par le nombre de parts fiscales :

vous obtenez votre QF ::.....

3. Autorise mon enfant:

- À participer à toutes les activités, y compris baignade, sorties **OUI NON**
- À utiliser les moyens de transport mis à disposition (car, minibus) **OUI NON**

- **En cas d'accident:** Je soussigné,....., responsable légal de l'enfant, déclare exact les renseignements portés sur ce dossier et autorise le responsable de l'accueil à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant. **OUI NON**

- **À être photographié** lors des activités organisées par le cids **OUI NON**
Le cids s'engage à n'utiliser ces photographies que dans le cadre d'une utilisation promotionnelle de ses activités.

Pièces obligatoires à l'inscription (du 1 er janvier au 31 décembre 2020)

- Ce bulletin annuel rempli
- La fiche sanitaire de liaison (complète et signée)
- l'attestation « quotient familial »** pour les allocataires CAF ou le dernier avis d'imposition pour les non allocataires (des 2 parents si l'avis n'est pas commun) **si vous pensez bénéficier d'un tarif réduit.** (1 par famille)
- Un justificatif de domicile de moins de 2 mois (facture edf, téléphone, eau) **(1 par famille)**
- La copie du livret de famille des parents et enfants **(1 par famille et seulement si 1ère inscription au centre)**
- La fiche d'inscription de chaque vacance (mise à jour et disponible au minimum 3 semaines avant chaque vacance)

N.B: une fois ce bulletin annuel donné, vous ne devrez fournir que la fiche d'inscription spécifique à chaque vacance.

Cette autorisation est valable pour une durée d'un an et pourra être révoquée à tout moment. La présente autorisation est incessible.
Nous vous rappelons également qu'il convient de vérifier que votre enfant est bien assuré en « responsabilité civile » et « individuel accident » pour TOUTES les activités de loisirs extrascolaires.

3. Atteste l'exactitude des renseignements portés sur ce bulletin et informera le CIDS de tout changement de situation.

4. Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du centre disponible sur le site internet de Louannec, au centre et à la suite de ce bulletin administratif.

Tout dossier incomplet ne sera pris en compte

Fait leà**SIGNATURES:**

REGLEMENT INTERIEUR
DU CENTRE DE LOISIRS INTERCOMMUNAL
DU CIDS LOUANNEC

1.PÉRIODES D'OUVERTURE :

Le centre de loisirs du CIDS est ouvert aux vacances d'hiver, de printemps, d'été et de toussaint 2019.

2.L'INSCRIPTION :

Un bulletin administratif est à remplir chaque année civile. Une fiche de vœux est à compléter ensuite à chaque vacance.

Les inscriptions se font à la mairie de LOUANNEC pour chaque période de vacances **puis au centre quand celui-ci est ouvert.**

Les feuilles d'inscription sont disponibles en mairies ou sur le site internet **www.louannec.com**, 1 mois avant l'ouverture du centre.

Durant le centre, les inscriptions sont toujours possibles selon les places disponibles et s'effectuent directement au centre aux heures de permanence : 8h-9h30 et 17h-18h30.

Pour qu'une inscription soit validée : le dossier administratif doit être complet, accompagné du paiement et être envoyé dans les délais donnés dans le paragraphe ci dessous.

Pour chaque vacance, l'inscription doit se faire **au minimum 7 jours avant le premier jour** de venue de l'enfant. Ensuite il est possible de rajouter des jours selon les places disponibles.

3. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Remplir le **bulletin administratif** de l'année civile en cours, disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie et le **fiche sanitaire de liaison**.

Remplir la **fiche de vœux** concernant les dates souhaitées. **Cette action est à renouveler à chaque vacance.**

Toute inscription sur la fiche de vœux est **définitive**. Il est possible de déplacer des jours jusqu'à 15 jours maximum **avant le jour déjà inscrit concerné** dans la limite des places disponibles.

Le paiement est à remettre en même temps que la fiche de vœux.

Toute absence pour raisons médicales est à signaler par écrit ou par téléphone au plus tard le matin avant 9H ; La prestation sera alors annulée si le centre a été prévenu au moins le matin de l'absence **et** si un certificat médical est fourni.

Une absence non signalée ou non justifiée (certificat médical) ne fera l'objet d'aucun report ou remboursement.

4. L'ACCUEIL : Arrivées et départ

Un accueil est mis en place au centre de 7H45 à 9h 15 le matin et de 17h à 18h30 le soir.

Le centre de loisir se déroule dans les locaux de l'ancienne école maternelle de LOUANNEC. Ce bâtiment est agréé pour recevoir du jeune public.

Les parents sont tenus de respecter les horaires ; Des retards répétés, le matin comme le soir, pourront entraîner l'exclusion des enfants du centre.

Heures d'arrivée et de départ :

Les enfants inscrits à la journée doivent arriver entre 07h45 et 9h15 et partent entre 17h et 18h30.

Les enfants inscrits uniquement le matin doivent arriver entre 07h45 et 9h15 et partent entre 11h45 et 12h.

Les enfants inscrits le matin + au repas doivent partir entre 13h15 et 13h30.

Les enfants inscrits au repas + après-midi doivent arriver entre 11h45 et 12h et partent entre 17h et 18h30.

Les enfants inscrits à l'après midi doivent arriver entre 13h30 et 13h45 et partent entre 17h et 18h30.

5. TENUE DES ENFANTS :

Il est préférable que l'enfant est en sa possession des baskets (Soit sur lui soit dans un sac).

Pour les Marsupiots (groupe des 3 et 4 ans), il est demandé que chaque enfant ait dans un sac des affaires de rechange et son doudou pour la sieste.

L'été, les enfants doivent venir avec un sac contenant une casquette et de la crème solaire ainsi qu'une serviette de plage, un maillot de bain.